

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

AMENDEMENT

N° 156

présenté par

M. Fiévet, Mme Brulebois, M. Bridey, Mme Gipson, M. Trompille, M. Simian, M. Batut,
Mme Vanceunebrock, Mme Provendier, M. Ardouin, M. Haury, Mme Dubost, M. Mazars et
M. Terlier

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.